

ROSEL *Infos*

n° 40

Janvier 2006

Directeur de la publi-
cation :
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

Lorsque ce numéro de ROSEL-Infos sera distribué à chacun, nous serons déjà à la mi-janvier 2006. Mais comme il est admis que l'on peut adresser ses vœux de nouvelle année jusqu'à la fin janvier, il n'est pas trop tard pour vous les présenter, à toutes et à tous, ainsi que ceux du Conseil Municipal et de la municipalité. Que cette année 2006 apporte aux uns et aux autres le plus de réussites et satisfactions possibles tant au plan professionnel que dans le cadre de la vie personnelle et familiale.

Comme les années précédentes, la période des fêtes a vu notre commune se parer de décorations et illuminations dont une part non négligeable était nouvelle. Mais, comme les années précédentes, il est nécessaire de souligner qu'une grande partie de la préparation et de la mise en place des décorations est assurée par le travail bénévole de quelques personnes. Qu'elles en soient à nouveau remerciées et, en particulier, ceux et celles qui sont venus s'ajouter au petit cercle traditionnel. Merci également à tous les habitants qui ont ajouté leurs illuminations particulières et contribué ainsi à la décoration de notre commune.

Complétant les informations données dans des numéros antérieurs, ce premier numéro de l'année 2006 comporte le texte complet de l'avis officiel du Conseil Municipal sur l'avant projet d'aménagement des RD 126 et 170. Cet avis a été transmis aux autorités et services du Département, qui vont avoir à se prononcer sur la prise en compte totale ou partielle des demandes formulées. C'est dire si le dossier demandera encore de nombreux mois avant d'être regardé comme définitivement « bouclé ». Et, ensuite, les procédures d'expropriation et de travaux devront être menées à leur terme, et là c'est plutôt en années qu'il faut compter...

En attendant, bonne année à toutes et à tous.

Michel LEFONDRE



Bulletin d'information de la commune de ROSEL
Permanences de la mairie de Rosel : Mardi de 16 H à 19 H 30 et samedi de 9 H à 12 H

AMENAGEMENT DES RD 126 ET 170
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROSEL

Le Conseil municipal de Rosel a adopté l'avis suivant transmis aux services compétents du Conseil Général du Calvados :
« Le Conseil municipal de Rosel, après la présentation de l'avant-projet d'aménagement des RD 126 et 170 par M. PARIS, directeur-adjoint du Service de l'Aménagement du Département du Calvados, présentation complétée par les justifications et explication de M. Jean-Pierre LAVISSE, conseiller général du canton de Creully :

- prend acte avec regret du refus des instances du Conseil Général de prendre en considération un tracé profondément différent de la RD 126
- reconnaît que l'avant-projet présenté apportera néanmoins une amélioration réelle des conditions de circulation automobile pour l'ensemble des usagers en termes de facilité et de sécurité
- demande que, dans le double objectif d'une sécurité encore accrue et d'une atténuation des gênes et nuisances, le projet final d'aménagement des RD 126 et 170 comporte des améliorations substantielles sur les éléments suivants :

1- L'aménagement de la RD 170 au niveau des propriétés Fossey et Catherine.

Dans l'état actuel de l'avant-projet, cet aménagement apparaît très aléatoire et très incertain dans son contenu. Il doit être étudié et précisé dans ses caractéristiques à venir avec l'objectif d'assurer la meilleure sécurité d'accès pour les riverains concernés.

2- Le tracé de la nouvelle portion de la RD 170 et le positionnement du nouveau rond-point (RD 170/RD 126).

L'aménagement et l'amélioration de la RD 170 vont entraîner une augmentation du trafic automobile et, donc, des nuisances phoniques pour les habitants proches de cette voie. Pour réduire ces conséquences, il est demandé un écartement plus important du nouveau tracé par rapport à l'emprise actuelle et une implantation plus à l'est du rond-point prévu. La solution serait que le nouveau tracé commence au niveau des parcelles AH 33 et 15 et que, au niveau du profil 1 indiqué à l'avant-projet, le nouveau tracé soit écarté de 25 mètres supplémentaires des constructions existantes. De façon complémentaire, le type de revêtement sera choisi en tenant compte de ces préoccupations phoniques.

Cette modification, sans porter une atteinte supplémentaire excessive aux surfaces agricoles, permettra, outre la diminution des nuisances phoniques, le maintien d'une sortie sur l'actuel tracé de la RD 170 de la voie privée utilisée par un exploitant agricole. Le positionnement modifié du rond-point permettra d'envisager un autre raccordement de la RD 170 venant de Rots.

3- L'aménagement des délaissés entre l'actuel et le futur tracé des RD 170 et 126.

Dans le même objectif de réduction des nuisances phoniques, le merlon, prévu dans l'avant projet, doit être conçu et réalisé avec les caractéristiques de longueur, largeur et hauteur les plus efficaces. Le long de la RD 170, en particulier, le merlon devra être réalisé dès la parcelle AE6, zone d'urbanisation future au POS de ROSEL. Un merlon comparable sera prévu et réalisé au profit des riverains actuels de la RD 126 de part et d'autre du calvaire. L'ensemble des terrains concernés devra

également faire l'objet d'un traitement paysager de qualité et adapté qui garantisse, en particulier, la pérennité du merlon.

4- Le nouveau carrefour sur la RD 126 au niveau du hameau de Gruchy

Le nouveau tracé de la RD 126 et l'amélioration de la qualité de la route généreront un trafic plus important accompagné d'une vitesse également plus importante des véhicules. Le nouveau carrefour accueillera sans doute un nombre plus élevé de véhicules en provenance du hameau de Buron. Dans ces conditions, seule la réalisation d'un rond-point garantira tant la sécurité que la fluidité de la circulation prévisible. A tous égards, il y a là une modification essentielle à apporter à l'avant-projet d'aménagement qui en améliorerait les effets pour tous les usagers.

5- Le maintien d'un passage sécurisé entre les hameaux de Gruchy et Buron

Le chemin de Buron fait l'objet actuellement d'une circulation piétonne, cycliste et, surtout, équestre (liée à l'existence du CECA) qui se trouverait totalement remise en cause par les transformations prévues dans l'avant-projet présenté par les services du Département. Le maintien souhaitable de ces possibilités de circulation non automobile justifie que des solutions soient recherchées telle que la réalisation d'un passage souterrain adapté.

Au delà de ces demandes touchant directement le contenu de l'avant-projet présenté, le Conseil municipal de Rosel rappelle que la sécurisation générale de la RD 126 nécessiterait un réaménagement du carrefour des RD 126 et 220 sous la forme d'un véritable rond-point.

Le Conseil municipal de Rosel examinera attentivement les réponses qui seront apportées par les instances et services du Conseil Général à l'ensemble de ces demandes d'améliorations du projet d'aménagement des RD 126 et 170.

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Les syndicats d'eau de Bretteville l'Orgueilleuse et Caen-Ouest sont exploités par la SAUR : pour Bretteville l'Orgueilleuse, le contrat d'affermage a été renouvelé en 2000 pour 12 ans, pour Caen-Ouest, le contrat prend fin en 2006.

- Bretteville l'Orgueilleuse : 10 communes adhérentes, 7797 habitants et 2798 abonnés. 2 675 m3 ont été importés en provenance du syndicat de Coulombs.

Augmentation du taux de perte probablement due à une dégradation du réseau. Les principaux travaux réalisés en 2004 ont concerné les travaux de renforcement des réseaux et canalisations. Il reste 243 branchements plomb à changer. Le prix pour les abonnés est de 450.64 € pour 120 m3 (assainissement inclus).

- Caen-Ouest : 6 communes adhérentes, 4940 habitants et 2032 abonnés. Le syndicat importe la totalité de son eau en provenance de la ville de Caen. Les principaux travaux ont été des travaux de canalisation. Une vingtaine de branchements plomb sont encore à changer. Le prix pour les abonnés est de 440,98 € pour 120 m3.
- Le service assainissement est désormais exploité par La Nantaise des Eaux depuis juillet 2005.

RAPPORT SUR LES DECHETS MENAGERS

(Voir article page 3)

QUESTIONS DIVERSES

***Travaux de l'église**

Les travaux de réfection entrepris en octobre sont terminés. Le montant global de ces travaux se monte à 26 265 € sur lequel la commune bénéficiera d'une subvention de 50 %, calculée sur le montant hors taxes, soit 10 980 €.

***Enfouissement réseaux**

M. RODRIGUEZ (SDEC Energie) a annoncé aux élus que

les travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Boulay étaient programmés pour l'année 2006.

***Poste de secrétaire**

Suite au départ de la secrétaire actuelle annoncé au 26 mars 2006, et compte tenu du transfert d'un certain nombre de compétences à la Communauté de Communes, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le poste de rédacteur de 21/35^e et d'en créer un nouveau basé sur 18/35^e, à compter du 27 mars 2006.

SERVICES DES DECHETS MENAGERS Rapport d'activités Année 2004

Depuis le 1^{er} janvier 2004, une évolution importante s'est opérée concernant la gestion des déchets ménagers. Celle-ci est désormais assurée par deux syndicats dont le SIDOM de Creully, qui a en charge la collecte en porte à porte et la mise à disposition des colonnes pour recueillir le papier et le verre.

Le traitement des déchets et la gestion des déchetteries sont de la compétence du SEROC. Le syndicat couvre tout l'ouest du département. Cette structure, importante, mise en place dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, assure le fonctionnement des onze déchetteries de l'ensemble du réseau, ainsi que la valorisation des déchets recyclables.

Ce regroupement de syndicats ou collectivités, assurant la collecte, permet de rationaliser les activités de traitement et d'obtenir les prix les plus compétitifs possibles notamment lors des appels d'offres impliquant des prestataires mis en concurrence. L'activité des déchetteries qui tend à se développer, montre combien celles-ci étaient nécessaires pour recueillir et trier les déchets qui y

sont déposés.

En 2004, ce sont 24 000 tonnes de déchets, soit l'équivalent des tonnages collectés en porte à porte, qui y ont été acheminés. Les déchets verts représentent 50% des apports. Ainsi, la déchetterie de Bretteville reçoit chaque mois plus de 3500 usagers.

Le tri sélectif

Les quantités de déchets recyclables sont stables ou en légère diminution. Il faut rappeler l'importance du tri sur le plan environnemental, puisque chaque tonne de matériaux recyclables est soustraite à l'enfouissement et retarde d'autant la saturation des décharges. Economiquement, il faut noter qu'une tonne de déchets recyclés ne coûte rien à la collectivité grâce à la revente des matériaux et au soutien des industriels, tandis que la mise en décharge coûte 79 € la tonne. Il est donc primordial de continuer à trier tout en redoublant d'attention puisque 20% de déchets collectés dans les sacs jaunes constituent des refus et sont donc non valorisables. A ce propos, il est toujours utile de consulter

les plaquettes mises à disposition pour éviter les erreurs.

La taxe d'enlèvement des déchets ménagers

Cette taxe additionnelle est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers bâtis. Elle est prélevée par le syndicat de collecte (le SIDOM), qui en fixe son montant pour couvrir les dépenses liées aux déchets ménagers. Le taux (19,9% pour la commune de ROSEL) est voté par notre Communauté de communes qui statutairement a la compétence des ordures ménagères. Une nouvelle réglementation issue de la loi de finances 2004, précise qu'à service équivalent les taux doivent être identiques entre les communes desservies. Pour éviter des variations trop brusques, un système de lissage a été mis en place sur une durée de 7 ans. Si par délégations successives, la municipalité n'assure plus directement le service des déchets, la responsabilité demeure celle de votre commune, à qui vous pouvez toujours adresser vos remarques, en particulier en cas de dysfonctionnements constatés.

COMITE DES FETES DE LASSON ROSEL « 22 décembre 2005 »



Cette année encore le père Noël est venu rendre visite aux enfants de Lasson et Rosel. Un spectacle improvisé par de jeunes filles de Lasson, leur a été présenté, suivi d'un goûter, tout cela à la salle des fêtes de Lasson. A 17h30, petits et grands (150 personnes) se sont rendus au chalet où le père Noël les attendait, avec vin chaud pour les parents, bonbons pour les enfants.

ETAT CIVIL

Naissances

FRANCOISE	Jules	13/01/2005
FRANCOISE	Mathéo	13/01/2005
GIRARD	Laurette	03/02/2005
HAMEL	Louna	28/07/2005
MONTAGNE	Lucie	12/12/2005
MONTAGNE	Constance	12/12/2005

Décès

ADELINÉ		
Ep. L'ACHIVER	Maryse	06/10/2005
BILIEN Ep. MISERY	Marie-Madeleine	15/07/2005
BOUDOT-LAMOTTE		
Ep. POUTARAUD	Françoise	12/01/2005
BUHOURS	Edouard	05/04/2005
FIANT	Jacky	05/03/2005

Mariages

LECROSNIER	Miguel Gérald	et
OLIVIER	Isabelle Hélène Gabrielle	17/09/2005

Nouveaux arrivants

M. et Mme FELLAHI,	17 chemin de l'Eglantine
M. et Mme NOEL,	1 rue du Clos Joli
M. et Mme GANEM,	3 rue du Clos Joli
M. RABINE, Mme CASTILLE	3 rue Boulay
Mme LEMONNIER,	10 rue de l'Eglise
M. et Mme SIRET,	2 bis chemin de l'Eglantine
M. et Mme LEGOUBE,	8 chemin Bérengère
Mme LEFEVRE,	8 rue St Anne
M. et Mme MATHON,	Hameau de Buron
M. Mme DAVOULT-LOUISE,	17 rue St Anne

SOIREEES PRESBYTERE

SOIREEES À THÈME :

- **MARDI 7 FÉVRIER (20H30) : DÉCOUVERTE MARITIME DE L'ISLANDE ET DES ILES FEROË AVEC HUBERT PERIER ET GABRIELLE TURGIS.**
- **MARDI 7 MARS (20H30) : LES SIGNES DE QUALITÉ ALIMENTAIRE, DIVERSITÉ ET VALIDITÉ AVEC XAVIER DOUESNEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE QUALITÉ FRANCE**

SOIREEES DÉTENTE ET RENCONTRE :

- **VENDREDI 27 JANVIER (21H00)**
- **VENDREDI 24 FÉVRIER (21H00)**
- **VENDREDI 31 MARS (21H00)**

Ramassage des encombrants :

ROSEL-GRUCHY :	8 Février	7 Juin	18 Octobre
HAMEAU DE BURON :	16 Février	15 Juin	26 Octobre

La MUSE

Assemblée générale de la MUSE le vendredi 27 janvier à 20 H 30 à la mairie de Rosel.

Bilan encore très satisfaisant pour cette 11^{ème} édition des Foulées avec 1534 participants, adultes et enfants. Afin de faciliter l'accès à la course et répondre aux besoins de sécurité, les coureurs ont pu laisser leurs véhicules sur le parking de Cora. Quatorze bus ont effectué plusieurs rotations pour les déposer à 300m du départ. Nouveauté de cette 11^{ème} édition, ces navettes ont fonctionné à merveille et ont été très appréciées.

Comme les années précédentes, La Muse a remis 1 chèque de 767 € à deux associations caritatives : « Geist 21 » qui a pour mission l'intégration des personnes trisomiques et

« Lune de Miel » qui soutient les enfants diabétiques insulino-dépendants.

A.I.A.E.

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi

Ce service de proximité intervient dans de multiples domaines : inscription Assédic, mise à disposition des offres, conseils en matière d'emploi, de formation, d'insertion sociale et professionnelle, rédaction de CV et lettres de motivation, écoute et soutien...

C'est un service libre d'accès, gratuit, ouvert à tous les publics.

Madame Anne-Marie RABUTEAU vous reçoit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 à la mairie d'Authie et l'après-midi sur rendez-vous dans les mairies adhérentes.

Tél : 02 31 26 95 95

En ce début de nouvelle année, le Comité de Jumelage vous propose :

- Une soirée au théâtre près de chez vous le samedi 28 janvier 2006 - 20h30 à la salle des fêtes de Lasson.
- Un voyage chez nos amis anglais de Goo-dleigh du 29 avril au 2 mai 06.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la feuille jointe ou contacter

Jean Pierre Dubert 02 31 80 01 16 ou
Alain Le Ny 02 31 80 33 00